

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION À L'OFFRE GAMME AK SYSTEM

Offre de saison du 13 février au 13 juin 2025 (inclus, 23h59, UTC+1)

Informations préliminaires : Modalités principales de l'Offre GAMME AK SYSTEM

Pour tout achat réalisé entre le 13 février 2025 et le 13 juin 2025 inclus (23h59, UTC+1) d'une machine nue (produit seul) ou d'un pack (produit + batterie + chargeur) de la **GAMME AK SYSTEM (hors tondeuse à batterie RMA AK SYSTEM et sous réserve des stocks disponibles de votre revendeur)**, profitez d'un remboursement de :

- (i) 30 € pour l'achat d'une machine nue ;
- (ii) 50 € pour l'achat d'un pack.

Cette offre est accessible **dans la limite des 11.750 premières participations reçues par STIHL**, sur la base des modalités de participation décrites ci-dessous (ci-après « l'Offre GAMME AK SYSTEM »).

Les clients, se rendant en magasins ou achetant en ligne, doivent se rendre sur www.stihl-promo.fr pour s'assurer que l'Offre GAMME AK SYSTEM est toujours en cours au moment de leur achat et, le cas échéant, soumettre leur participation jusqu'au 13 juillet 2025 inclus (23h59, UTC+1).

L'achat d'un produit éligible doit avoir été effectué au plus tard le 13 juin 2025 inclus (23h59, UTC+1) auprès soit d'un revendeur agréé STIHL (en ligne ou en magasin) domicilié en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM/COM), soit sur www.stihl.fr. Si vous choisissez de faire livrer votre achat, la livraison doit également intervenir au plus tard le 13 juin 2025 inclus (23h59, UTC+1). Les achats effectués auprès des enseignes Amazon, Brico Privé et ManoMano ne sont pas éligibles à l'Offre GAMME AK SYSTEM.

Une fois que les 11.750 premières participations auront été enregistrées par STIHL, l'Offre GAMME AK SYSTEM n'est plus accessible et sera close. Un message « Épuisée » est clairement affiché sur le site internet www.stihl-promo.fr.

La participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est gratuite, sous réserve des coûts des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires à l'accès au site www.stihl-promo.fr.

Pour participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM, vous devez accepter les Conditions Générales d'Utilisation et de Participation (accessibles sur www.stihl-promo.fr/page/cgu) ainsi que les présentes Conditions Particulières de Participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM (accessibles sur le Site www.stihl-promo.fr). STIHL vous invite à lire attentivement ces conditions avant de participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM.

Article 1 : Conditions de participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM

❖ À qui l'Offre GAMME AK SYSTEM s'adresse-t-elle ?

L'Offre GAMME AK SYSTEM est exclusivement réservée aux participants non professionnels agissant en qualité de consommateur.

Un consommateur est défini comme toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

❖ Quelles sont les conditions à satisfaire pour déposer une participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?

L'Offre GAMME AK SYSTEM est accessible aux 11.750 premières participations enregistrées par STIHL (cf. « *Comment connaître le nombre de participation restante à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?* », ci-après) qui satisfont à l'ensemble des conditions suivantes :

1. Avoir acheté un des produits éligibles de la GAMME AK SYSTEM ;

Les produits éligibles sont listés à l'Annexe 1 des présentes Conditions Particulières de Participation.

Les tondeuses à batterie RMA de la Gamme AK SYSTEM sont exclues de l'Offre GAMME AK SYSTEM.

2. Avoir effectué cet achat entre le 13 février 2025 et le 13 juin 2025 inclus (23h59, UTC+1) ;

Si vous choisissez de faire livrer votre achat, la livraison doit également intervenir au plus tard le 13 juin 2025 inclus (23h59, UTC+1).

3. Avoir effectué cet achat auprès soit d'un revendeur agréé STIHL (en ligne ou en magasin) domicilié en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM/COM), soit sur www.stihl.fr ;

Attention : l'Offre GAMME AK SYSTEM n'est pas accessible aux produits achetés auprès des enseignes Amazon, Brico Privé et ManoMano.

Vous pouvez consulter la liste des revendeurs agréés STIHL France depuis le lien suivant : <https://www.stihl.fr/fr/revendeurs>.

L'Offre GAMME AK SYSTEM est accessible sous réserve des stocks disponibles chez votre revendeur.

❖ **Quel est le montant du remboursement de l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

Le montant du remboursement varie selon le type de produit éligible acheté, à savoir :

- 30 (trente) € pour l'achat d'une machine nue ;
- 50 (cinquante) € pour l'achat d'un pack.

L'Annexe 1 des présentes Conditions Particulières de Participation détaille le montant du remboursement pour chacun des produits éligibles de la GAMME AK SYSTEM.

❖ **Jusqu'à quand puis-je participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

Vous pouvez participer jusqu'au 13 juillet 2025 inclus (23h59, UTC+1), sous réserve que le nombre maximum de premières participations ne soit pas épuisé.

Attention : Après cette date, l'Offre GAMME AK SYSTEM sera close et vous ne pourrez plus déposer de participation. Aucune dérogation ne sera accordée.

Veuillez ne pas confondre cette date avec celle de l'achat ou de la livraison du produit, qui doit être effectué(e) au plus tard le 13 juin 2025 inclus (23h59, UTC+1).

❖ **Comment connaître le nombre de participation restante à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

Vous pouvez à tout moment consulter le nombre de participation restante en vous rendant sur le site www.stihl-promo.fr, et en sélectionnant l'Offre GAMME AK SYSTEM.

Le nombre de participation restante est actualisé dès qu'une nouvelle participation est enregistrée par STIHL. Une participation est enregistrée par STIHL lorsqu'un participant clique sur « *J'enregistre ma participation* » et qu'un numéro de participation est attribué à celle-ci.

Attention : Le nombre de participation restante n'est pas actualisé selon le nombre de participation en cours de dépôt, non encore soumise et enregistrée par les participants. En conséquence, entre

le moment où vous vous connectez sur le site www.stihl-promo.fr pour procéder au dépôt de votre participation, et le moment où vous soumettez votre participation, le nombre de participation restante est susceptible d'évoluer.

❖ **Puis-je participer plusieurs fois à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

Non, vous ne pouvez pas déposer plusieurs participations à l'Offre GAMME AK SYSTEM. L'Offre GAMME AK SYSTEM est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse et/ou RIB).

En revanche, le fait de participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM ne vous empêche pas de participer à d'autres offres proposées par STIHL, sous réserve de satisfaire aux conditions de participation propres à ces autres offres. Les conditions de participation sont propres à chacune des offres et sont ainsi susceptibles de varier.

Article 2 : Modalités de participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM

❖ **Comment participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

La participation s'effectue exclusivement en ligne, sur le site www.stihl-promo.fr. Le site www.stihl-promo.fr est accessible depuis les navigateurs internet les plus courants.

Attention : Toute participation déposée par un autre mode (ex. : par courrier, par e-mail, etc.) sera refusée. Aucune dérogation ne sera accordée.

❖ **Comment déposer ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

Pour déposer votre participation, vous devez suivre les étapes suivantes :

1. Rendez-vous sur le site internet : www.stihl-promo.fr ;
2. Sélectionnez la date d'achat de votre produit et son modèle ;
3. Prenez le temps de lire les Conditions Générales d'Utilisation et de Participation ainsi que les présentes Conditions Particulières de Participation ;

Vous devez les accepter pour poursuivre le processus de participation, en cochant la case appropriée. À défaut, vous ne pouvez pas participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM.

Les autres cases à cocher sont facultatives.

4. Remplissez intégralement les documents et informations requis par le formulaire de participation, selon les indications qui s'affichent ;

Un astérisque indique les champs obligatoires.

5. Validez et soumettez votre participation en cliquant « *J'enregistre ma participation* ».

Attention : Votre participation doit être déposée en une seule fois. Si vous quittez le site internet www.stihl-promo.fr avant d'avoir soumis votre participation, les informations et documents renseignés ne sont pas enregistrés. Vous devez alors reprendre le processus de dépôt de votre participation au début du processus.

❖ **Quels sont les documents et informations requis pour participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

Lors du dépôt de votre participation, il vous sera demandé de :

- (i) Renseigner le numéro de série et le nom exact du produit acheté ;

Le formulaire de dépôt de votre participation vous aide à trouver le numéro de série et le nom exact du produit acheté.

Le numéro de série est composé de 9 chiffres. Le nom exact du produit se trouve à proximité du numéro de série.

- (ii) Télécharger la photo du numéro de série et du nom exact du produit acheté, figurant sur l'étiquette apposée sur le produit ;

Les formats acceptés sont : PDF, PNG ou JPG. La taille de l'ensemble des fichiers ne doit pas dépasser 3Mo.

Attention : La photo téléchargée doit être celle de l'étiquette apposée sur le produit acheté lui-même, et non pas sur son emballage.

- (iii) Télécharger les preuves d'achat ou la photo de ces preuves d'achat, après avoir au préalable entouré l'enseigne auprès de laquelle le produit a été acheté, la date d'achat et le libellé du produit concerné par l'Offre GAMME AK SYSTEM ;

Les formats acceptés sont : PDF, PNG ou JPG. La taille de l'ensemble des fichiers ne doit pas dépasser 3Mo.

Les preuves d'achat sont : ticket de caisse ou facture. Les preuves d'achat ne doivent pas être floues, tronquées ou illisibles.

Les preuves d'achat doivent obligatoirement faire apparaître :

- Le nom de l'enseigne auprès de laquelle l'achat a été effectué ;
- La date d'achat ;
- Le nom exact du produit ;
- Si c'est une facture : le numéro de la facture ; si c'est un ticket de caisse : le numéro du ticket de caisse ;
- Si une facture est téléchargée, elle doit porter le même nom (prénom et nom de famille) que la personne au nom de laquelle la demande de participation est déposée ;
- Le prix total de votre achat ; ce prix doit être supérieur à « 0 ».

Attention : Tout autre document qu'un ticket de caisse ou qu'une facture (ex. : bon de livraison, accusé de réception d'une commande en ligne, facture avec acompte, preuve de paiement, pré-commande, etc.) ne sera pas accepté à titre de preuve d'achat. Aucune dérogation ne sera accordée.

- (iv) Saisir vos données bancaires (IBAN / BIC) pour vous adresser le virement correspondant au montant du remboursement ;

Attention : Seuls les IBAN émis par un établissement bancaire situé sur le territoire de l'Union européenne sont acceptés. En cas d'erreur de saisie des données bancaires, il ne sera procédé à aucun virement complémentaire vers un autre compte bancaire. Aucune dérogation ne sera accordée.

Nous vous invitons à bien vérifier :

- **La conformité de l'ensemble des informations fournies au cours de ce processus ;**
- **Que les documents téléchargés, y compris photos, ne sont pas flous, tronqués et/ou illisibles.**

À défaut, votre participation sera refusée.

❖ **J'ai soumis une demande de participation, puis j'ai exercé mon droit de rétraction auprès du vendeur concernant le produit éligible à l'Offre GAMME AK SYSTEM ; cela a-t-il un impact sur ma participation ?**

Votre participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM n'affecte en aucune manière le droit de rétraction dont vous bénéficiez au titre des achats effectués en ligne : vous êtes libre d'exercer ou non ce droit de rétraction auprès de STIHL ou du revendeur auprès duquel vous avez acheté votre produit.

Toutefois, si vous exercez ce droit entre le dépôt de votre participation et sa validation, votre participation sera automatiquement annulée.

❖ **Je n'arrive pas à déposer ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM, à qui puis-je m'adresser ?**

En cas de difficulté, vous pouvez joindre l'équipe support :

- Par e-mail, à l'adresse : support-odr@marquetis-call.fr
- Par téléphone, au 01 80 80 01 16 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (prix d'un appel local, numéro non surtaxé).

Article 3 : Traitement des participations à l'Offre GAMME AK SYSTEM

❖ **J'ai soumis ma participation à l'Offre AK SYSTEM ; quelle est la prochaine étape ?**

Une fois votre participation soumise, un e-mail et un SMS de confirmation d'enregistrement de votre participation vous seront adressés aux coordonnées renseignées, vous indiquant le numéro d'enregistrement de votre participation.

Attention : La confirmation d'enregistrement de votre participation ne vaut pas acceptation par STIHL de votre participation. Après réception de votre participation, votre demande est traitée pour s'assurer qu'elle est conforme aux Conditions Générales d'Utilisation et de Participation ainsi qu'aux Conditions Particulières de Participation.

Nous vous invitons à bien vérifier la réception de l'e-mail et du SMS de confirmation d'enregistrement de votre participation, y compris dans la section « Spams » de votre messagerie électronique.

Votre numéro de participation vous sera utile pour suivre le traitement de votre participation, pour corriger votre participation ou pour toute réclamation depuis le site www.stihl-promo.fr, onglet « Suivre ma participation » (depuis le site stihl-promo.fr/monitoring).

❖ **Dans quel délai l'examen de la conformité de ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est-elle traitée ?**

La conformité de votre participation sera examinée dans les 21 jours ouvrés suivant la réception de l'e-mail et du SMS de confirmation d'enregistrement de votre participation.

❖ **J'ai soumis ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM ; dois-je conserver les documents fournis lors de son dépôt ?**

Nous vous recommandons fortement de conserver tous les justificatifs soumis dans le cadre du dépôt de votre participation (notamment les preuves d'achat et la photo de l'étiquette apposée sur le produit comportant le numéro de série et le nom exact du produit), et ce, jusqu'à ce que le statut de votre participation vous soit communiqué.

Attention : Si votre participation est refusée et que vous avez détruit les preuves d'achat, vous risquez de ne pas pouvoir compléter les informations manquantes ou corriger les erreurs (cf. « *Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est refusée ; puis-je rectifier ma participation ou déposer une nouvelle participation ?* » ci-après).

❖ **Comment connaître le statut de ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

Depuis le site www.stihl-promo.fr, onglet « *Suivre ma participation* », vous pouvez à tout moment suivre l'évolution du traitement de votre participation, en renseignant votre numéro de participation et l'e-mail renseigné lors du dépôt de votre participation (depuis le site stihl-promo.fr/monitoring).

Vous recevrez un e-mail ainsi qu'un SMS vous informant du statut de votre participation à l'issue de son traitement – validée ou refusée.

Nous vous invitons à suivre régulièrement l'avancée du traitement de votre participation depuis le site www.stihl-promo.fr, onglet « *Suivre ma participation* » (depuis le site stihl-promo.fr/monitoring).

Cela vous permettra de prendre connaissance d'un éventuel refus de votre participation et, le cas échéant, de corriger les informations manquantes ou de corriger les erreurs (sous conditions, cf. « *Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est refusée ; puis-je rectifier ma participation ou déposer une nouvelle participation ?* », ci-après).

Article 4 : Validation ou refus des participations à l'Offre GAMME AK SYSTEM

❖ **Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est validée ; quelle est la prochaine étape ?**

La validation de votre participation vous est notifiée par e-mail et par SMS.

À compter de la réception de cette notification, vous recevrez le remboursement sous 4 à 8 semaines. Le remboursement est effectué uniquement par virement bancaire, vers le compte bancaire renseigné lors du dépôt de votre participation.

Attention : Aucun autre mode de remboursement ne sera accepté. Aucune dérogation ne sera accordée.

❖ **Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est refusée ; puis-je savoir pourquoi ?**

Le refus de votre participation vous est notifié par e-mail et par SMS.

Cette notification indique systématiquement le ou les motif(s) de ce refus.

❖ **Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est refusée ; puis-je rectifier ma participation ou déposer une nouvelle participation ?**

Vous ne pouvez pas déposer une nouvelle participation. En effet, l'Offre GAMME AK SYSTEM est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse et/ou RIB).

En revanche, vous pouvez compléter les informations manquantes ou corriger les erreurs en suivant le lien contenu dans l'email vous notifiant le refus de votre participation ou bien depuis le site www.stihl-promo.fr, onglet « *Suivre ma participation* ».

Attention : La rectification de votre participation doit être effectuée au plus tard le 31 août 2025 (23h59, UTC+1). Au-delà, il ne sera plus possible de modifier votre participation. Aucune dérogation ne sera accordée.

Vous pourrez en revanche contester le refus de votre participation (sous conditions, cf. « *Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est refusée ; comment contester cette décision ?* », ci-dessous).

❖ **Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est refusée ; comment contester cette décision ?**

Vous pouvez contester le refus de votre participation.

Pour cela, vous pouvez compléter les informations manquantes ou corriger les erreurs en toute autonomie, selon les modalités ci-dessous (cf. « *Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est refusée ; puis-je rectifier ma participation ou déposer une nouvelle participation ?* », ci-dessus).

À défaut, vous pouvez toujours nous contacter pour contester le refus de votre participation. Pour cela, vous devez :

1. Adresser un email à l'adresse suivante en indiquant en objet l'intitulé « *Contestation refus Offre GAMME AK SYSTEM* » : **COMPLETER** ;
2. Joindre à votre email les quatre éléments suivants, formant le dossier de réclamation :
 - Une photo de l'étiquette apposée sur le produit, comportant le numéro de série et le nom exact du produit acheté (cf. « *Quels sont les documents et informations requis pour participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?* », § ii), ci-dessus) ;
 - La preuve d'achat du produit acheté, facture ou ticket de caisse (cf. « *Quels sont les documents et informations requis pour participer à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?* », § iii), ci-dessus) ;
 - L'email vous notifiant l'enregistrement de votre participation, comportant le numéro d'enregistrement de celle-ci ;
 - L'email vous notifiant le refus de votre participation.

Après envoi de votre dossier de réclamation par email, vous recevrez un email automatique accusant réception de votre réclamation. Il ne s'agit pas d'une validation de votre réclamation.

Si votre dossier de réclamation est complet, vous serez notifié par email de l'enregistrement de votre réclamation.

Si votre dossier de réclamation n'est pas complet, vous serez invité(e) à renseigner les documents et informations manquants.

Attention : Les documents fournis à l'appui de votre dossier de réclamation doivent être conformes aux modalités des Conditions Générales d'Utilisation de Participation ainsi qu'aux présentes Conditions Particulières de Participation de l'Offre GAMME AK SYSTEM.

❖ **Mon dossier de réclamation est complet ; quelle est la prochaine étape ?**

Votre réclamation sera traitée dans un délai de 30 jours ouvrés au plus à compter de la réception de l'email confirmant la réception de votre réclamation.

Vous recevrez ensuite une nouvelle notification par email, vous informant du statut de votre réclamation :

- En cas de refus de votre réclamation, vous recevrez un email détaillant le ou le(s) motifs du refus ; ce refus est définitif, aucune dérogation ne pouvant être accordée ;
- En cas d'acceptation de votre réclamation, vous recevrez un email confirmant la validation de votre dossier. Le remboursement sera effectué dans un délai de 4 à 8 semaines à compter de la date d'acceptation de votre réclamation, selon les modalités des présentes Conditions Particulières de Participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM (cf. « *Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est validée ; quelle est la prochaine étape ?* », ci-dessus).

❖ **J'ai contesté le refus de ma participation sans suivre la procédure dédiée ; pourquoi ma demande n'est-elle pas traitée ?**

STIHL a mis en place une procédure dédiée pour vous permettre de contester le refus de votre participation (cf. « *Ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM est refusée ; comment contester cette décision ?* », ci-dessus) pour faciliter le traitement des réclamations liées à l'Offre GAMME AK SYSTEM.

Cette procédure permet une prise en charge de votre réclamation par une équipe dédiée, afin de permettre un traitement rapide et efficace de celle-ci, par un personnel habilité à examiner la conformité des participations.

Nous vous remercions de bien vouloir suivre cette procédure de contestation de refus de votre participation. À défaut, vous serez systématiquement invité(e) à vous conformer à cette procédure de contestation de refus de votre participation.

❖ **J'ai contesté le refus de ma participation en suivant la procédure dédiée ; cependant, un nouveau refus de ma participation m'a été notifié, pourquoi ?**

Si vous avez contesté le refus de votre participation en suivant la procédure de contestation dédiée, et qu'un nouveau refus de votre participation vous est notifié, cela signifie que les modalités des Conditions Générales d'Utilisation de Participation et/ou des présentes Conditions Particulières de Participation de l'Offre GAMME AK SYSTEM n'étaient toujours pas satisfaites.

Le ou les motif(s) de ce nouveau refus de votre participation est/sont toujours indiqué(s) dans la notification qui vous est adressée par e-mail.

Article 5 : Questions diverses

❖ **Qui propose l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

L'Offre GAMME AK SYSTEM est proposée par la société :

ANDREAS STIHL SAS
1 rue des Épinettes, ZI Nord de Torcy, 77200 Torcy, France
RCS Meaux B 318 354 818
SAS au Capital de 10 000 000 €
N° de TVA intracommunautaire : FR41318354818

❖ **Qui traite ma participation à l'Offre GAMME AK SYSTEM ?**

Votre participation est traitée par la société :

SOGEC MARKETING
17 avenue du Québec, 91140 Villebon sur Yvette, France
RCS Évry 702 021 296
SAS au capital de 70 000 €
N° de TVA intracommunautaire : FR 94 702 021 296

❖ **Je souhaite en savoir plus sur le traitement de mes données à caractère personnel ; où trouver l'information ?**

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, vos droits et les modalités de leur exercice, vous pouvez consulter la politique de confidentialité dédiée aux offres de remboursement STIHL en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.stihl-promo.fr/page/policy>

Annexe 1 : Liste des produits éligibles de l'Offre GAMME AK SYSTEM et montant du remboursement

Les produits de la GAMME AK SYSTEM éligibles à l'Offre GAMME AK SYSTEM et le montant du remboursement sont indiqués dans le tableau suivant :

Références éligibles ODR PE 25	Montant de remboursement	
	Si achat Nu	Si achat Pack
BGA 50.0	30 €	50 €
BGA 56	30 €	50 €
BGA 57	30 €	50 €
BGA 60	30 €	50 €
FSA 50.0	30 €	50 €
FSA 56	30 €	50 €
FSA 57	30 €	50 €
FSA 60 R	30 €	50 €
FSA 60.0 R	30 €	50 €
FSA 70.0 R	30 €	50 €
FSA 80.0	30 €	50 €
FSA 80.0 R	30 €	50 €
HLA 56	30 €	50 €
HSA 50.0	30 €	50 €
HSA 50.1	30 €	50 €
HSA 56	30 €	50 €
HSA 60.0	30 €	50 €
HSA 60.1	30 €	50 €
HTA 50.0	30 €	50 €
KMA 80.0 R	30 €	50 €
MSA 120 C-B	30 €	50 €
MSA 140 C-B	30 €	50 €
MSA 60.0 C-B	30 €	50 €
MSA 70.0 C-B	30 €	50 €
MSA 80.0 C-B	30 €	50 €
RCA 50.0	30 €	50 €
REA 60.0 PLUS	30 €	50 €
RLA 240	30 €	50 €
RLA 240.0	30 €	50 €
SEA 50.0 L	30 €	50 €
SEA 60.0 L	30 €	50 €
SHA 56	30 €	50 €
